

Pour le centenaire de LALO

L'Association des Concerts Dupuis reprend
à Lille, "Le Roi d'Ys"

La ville de Lille, officiellement, a rendu hommage, dimanche dernier, à la mémoire du plus grand compositeur de musique qui naquit à Lille.

Et voici que, le mercredi 31, l'Association des Concerts Dupuis, mise par le noble enthousiasme artistique auquel elle nous a habitués depuis plusieurs années, rendra à son tour un tribut d'admiration à l'auteur de "Le Roi d'Ys", son représentant, au Théâtre de Lille, ce chef-d'œuvre sous sa forme contemporaine, et avec des artistes tels que Mmes Mathieu-Lutz, Alice Daumas, MM. Rubens et Feiner.

La vie d'Edouard Lalo

Que dire encore, et si n'est dit, de cette vie exemplaire, toute de probité artistique, de dignité noble et grave, de droiture morale, toute d'idéal que fut celle d'Edouard Lalo.



EDOUARD LALO

Henry Malherbe, en son dernier feuilleton consacré à Lalo dans "Le Temps", disait de cette vie : "Elle se déroule selon un plan libéral et net, que rien n'embarrasse ni ne brise."

Edouard Lalo naquit à Lille le 27 janvier 1823. A douze ans, au Conservatoire de sa ville natale, il obtint un 1er prix de sol-

lage ; à quinze ans, un 1er prix de violon. A seize ans, il entra au Conservatoire de Paris, mais sans arrêt six mois après, rejeté par l'enseignement à la "Meyerbeer", qui se donnait alors en cette école officielle. Il devenait élève de Julien Schlossoff et de Crévecoeur.

Se première œuvre date de 1845. C'était le "trio en ut majeur". Suivirent diverses productions, puis l'opéra "Fiesque", le "Concerto de violon" pour Sarasate, la "Symphonie Espagnole", l'"Allegro Symphonique", le "Concerto pour violoncelle" et "Le Roi d'Ys", à Namouze, la "Requie Novembreenne" et le "Concerto Russe".

Pour résister au combat de musique facile, vide d'idées et d'émotion sincères, qui était de règle pour toute production musicale, de l'éditeur surtout — il fallait une œuvre indomptable. Voilà mieux que M. Henry Malherbe n'a pu mettre cette grandeur de la vie d'Edouard Lalo en évidence dans les lignes suivantes :

« Ce qu'il faut de souffrance, de renoncement pour amener au grand jour un peu de vérité, de beauté ou d'harmonie, ceux-là seuls l'éprouvent qui, dans l'ombre, s'essaient à l'une de ces cruelles victoires. Long effort trop souvent meurteur. Qui peut se flatter de connaître la loi, les principes pour lesquels de grands artistes ont vécu et sont morts ? On est saisi de crainte et d'effroi devant leurs sacrifices et leurs ambitions généreuses. Sur leurs œuvres, qu'on dirait encore tachées du sang de leur cœur, les regards trop insistants s'obscurcissent de larmes et s'arrêtent tragiquement. »

Nous ne voyons pas de plus bel éloge possible que celui-là, et plus exact en ce qui concerne Edouard Lalo.

Le Roi d'Ys !...

Donc, pour la circonstance, l'Association des Concerts Dupuis nous rendra en excellentes conditions cet admirable "Roi d'Ys" qui ne cesse de remporter à l'Opéra-Comique de Paris un triomphe sans cesse renouvelé.

Nous réentendrons cette admirable ouverture si bien équilibrée, ce duo du 1er acte : "Marguerite, ô ma sour... ", pénétré d'affection candide et de douceurs abîmément, la grande scène dramatique du second acte, et le doux chant de "Rozen" : "Ahl si l'avais souffert de la même torture... ", tout de virginalie candeur, et tant d'autres pages ineffables et pourtant puissantes qui ferment la perute du "Roi d'Ys". En vérité, cette œuvre est magistrale. Elle est du reste qui figurent au premier rang de notre production nationale, pour l'honneur de l'école française. L'Association des Concerts Dupuis ne pouvait être mieux inspirée qu'en nous rendant ce chef-d'œuvre à l'occasion du centenaire de Lalo.

V. BRIGGHE.

La Reconstitution Houillère

A LENS, la production a atteint 80.600 tonnes en 1922

Les travaux de reconstitution et de débouchage dans la subdivision sud des Mines de Lens sont poursuivis avec la même activité que dans la subdivision nord.

L'abaissement du plan d'eau au 1er janvier 1923 atteignait le niveau de — 297 m. 79 (Cote à la mer). La profondeur dénouée, depuis le début des opérations de débouchage, était, à cette même date, de 319 mètres.

Tous les accrochages de faible et moyenne profondeur sont actuellement dénoués. On a alors maintenant la phase qui doit amener le dégagement des accrochages de 420 m. (séries numéros 3, 4, 5, 7, 9 et 13).

Dans la grande cuvette de Lens, la profondeur atteinte a passé tous les importants accrochages de 280. Coopérant actuellement au débouchage, dans cette cuvette, les pompes en répétition des fosses numéros 3 et 3 bis et la pompe du puits 9 bis, et dans la cuvette locale, voisine de la concession de Courrières, les pompes des numéros 3 bis et 3.

Le cube d'eau exhaussé en décembre 1922, dans la subdivision sud, a été de 113.800 mètres cubes. Depuis l'origine du débouchage, le volume total extrait a été, pour cette même subdivision, de 11.768.022 mètres cubes. Si l'on ajoute à ces mêmes chiffres ceux de la subdivision nord, soit 18.481.846 mètres cubes, on obtient pour l'ensemble de la concession des Mines de Lens le total de 28.610.168 mètres cubes.

Les puits d'extraction à la subdivision sud sont les numéros 14, 15, 2, 7, 8 et 9. Le puits n. 14 fonctionne d'une façon autonome. Le puits n. 16, en dehors de sa propre extraction, assure celle d'un quartier du puits

n. 11 en montage définitif. La production mensuelle de ces deux fosses est de 27.000 tonnes (soit 16.000 au n. 16 et 11.000 au n. 11). Les fosses numéros 2, 7, 8 et 9 ne font pas, à proprement parler, d'extraction, les charbons que l'on en remonte provenant des travaux de préparation.

Le chiffre total de la production des Mines de Lens a atteint, en décembre 1922, 80.600 tonnes.

Malgré les difficultés rencontrées du fait d'éboulements nombreux et importants, la reconstitution des galeries a été très activement poursuivie. A la fin de novembre, on était arrivé à rebâti, rien que dans la subdivision sud, 4.681 mètres de galeries, chiffre auquel il convient d'ajouter celui de la subdivision nord.

L'avancement peut être évalué approximativement à 1400 mètres par mois pour la première de ces deux subdivisions.

Union des Voyageurs et Usagers du Chemin de fer du Nord

Le régime des billets d'aller et retour

On nous communiquera que :

Le régime des billets d'aller et retour est moins liberal sur le réseau du Chemin de fer du Nord que sur les autres réseaux français.

Sur le Réseau de l'Etat, par exemple, la durée de validité est fixée ainsi qu'il suit : deux jours jusqu'à 50 kilomètres, trois de 51 à 100, etc., sur celui du Nord, au contraire, la validité est d'un jour jusqu'à 50 kilomètres, deux jours de 51 à 100, etc. Il y a donc une journée de validité de moins dans les zones correspondantes.

L'Union des Voyageurs et Usagers du Chemin de Fer du Nord va demander à la Compagnie du Nord et, le cas échéant, au Minis-

tre des Travaux Publics, de mettre la validité des aller et retour du Nord en harmonie avec celle des autres réseaux.

D'autre part (sauf à partir de Paris), il n'est délivré d'aller et retour sur le Nord que dans les relations entre diverses gares, stations, haltes, ou points d'arrêt alors que, par exemple, sur celui de l'Etat au contraire, il existe des billets de l'espèce de toute gare ou halte à toute gare ou halte du réseau.

L'U. V. N. a déjà saisie la Compagnie du Nord de la question en mai dernier et obtenu, à titre d'indication, quelques améliorations, mais celles-ci sont insuffisantes au regard des besoins de la clientèle, et nous avons prié la Compagnie du Nord d'essayer l'adoption des mêmes facilités que sur le Réseau de l'Etat.

Toutefois, en attendant cette réforme qui, vraisemblablement, va nécessiter beaucoup d'efforts et de démarches, nous sommes persuadés que la création immédiate de billets d'aller et retour dans toutes les relations d'utilisation courante rendrait de très grands services.

Nous recevrons donc avec plaisir, à ce sujet, toutes les suggestions, et nous prions leurs auteurs de vouloir bien les adresser d'urgence, avec leur cotisation de 1922 (édition française) à M. Maurice CAMUS, secrétaire général de l'Union des Voyageurs et Usagers du Chemin de Fer du Nord, à Beauvais (Oise). — LE COMITÉ DIRECTEUR.

La fermeture des colombiers

Rappelons suivant arrêté préfectoral daté l'année 1922, tous les colombiers du département du Nord seront fermés :

1. du 1er Mars au 20 Avril inclusivement ; 2. du 20 Juillet au 30 Août inclusivement ; 3. du 1er Octobre au 15 Novembre inclusivement.

La présente prescription n'est pas applicable aux pigeons-voyageurs.

Bulletin Economique

PARIS, 25 (Halles Centrales). — Viandes, — Bœufs quartier derrière, 2 à 50.00 ; quartier devant 1.50 à 2.50 ; aboyau, 3 à 7.50 ; cuir, 4.00 à 4.50 ; veau extra, 1re qualité, 15.00 à 18.50 ; boeuf, 8.00 à 10.00 ; 2^e qualité, 7 à 14.00 ; veau, 1.50 à 2.00 ; porc, 6 à 18.00 ; jambon du pays, 12.00 à 15.00 ; jambon étranger, 11.00 à 12.00 ; cheval, 2 à 12.00 ; pain, 10 à 12.00 ; poulet, 14 à 20.00 ; canard, 15 à 20.00 ; oie, 20 à 35.00 ; lapin, 12 à 24.00 ; pigeons couple, 12.00.

Huiles, plomb à 10.00 ; maquereaux, 1 à 2.00 ; harengs, 1.50 à 2.00 ; crevettes, 1.50 à 2.00 ; saumon, filet, 1.50 à 2.00 ; filets, 1.00 à 1.50.

Rognons de veau, 0.50 ; coquilles, 0.25 ; navets, 0.20 ; choux vertes, pièce, 0.50 ; choux-fleur, 0.30 à 0.40 ; poireaux, botte, 0.25 ; salade, pièce, 0.20 à 0.30 ; poires, le kilo, 1 à 1.50 ; pommes, 0.50 à 0.75.

AIN-SUR-LA-LYS, 25. — Marché aux veaux et aux porcs.

— On avait amené 32 veus vendus de 5.00 à 7.00. Vente active. On avait amené 8 porcs vendus de 6.10 à 8.20. Vente calme. Le tout au kilo vivant.

HENIN-LE-THONIARD. — Chien, le quart, 17 à 20.00 ; porc, 1.50 ; 1.00 ; 1.50 ; 2.00 ; 2.50 ; 3.00 ; 3.50 ; 4.00 ; 4.50 ; 5.00 ; 5.50 ; 6.00 ; 6.50 ; 7.00 ; 7.50 ; 8.00 ; 8.50 ; 9.00 ; 9.50 ; 10.00 ; 10.50 ; 11.00 ; 11.50 ; 12.00 ; 12.50 ; 13.00 ; 13.50 ; 14.00 ; 14.50 ; 15.00 ; 15.50 ; 16.00 ; 16.50 ; 17.00 ; 17.50 ; 18.00 ; 18.50 ; 19.00 ; 19.50 ; 20.00 ; 20.50 ; 21.00 ; 21.50 ; 22.00 ; 22.50 ; 23.00 ; 23.50 ; 24.00 ; 24.50 ; 25.00 ; 25.50 ; 26.00 ; 26.50 ; 27.00 ; 27.50 ; 28.00 ; 28.50 ; 29.00 ; 29.50 ; 30.00 ; 30.50 ; 31.00 ; 31.50 ; 32.00 ; 32.50 ; 33.00 ; 33.50 ; 34.00 ; 34.50 ; 35.00 ; 35.50 ; 36.00 ; 36.50 ; 37.00 ; 37.50 ; 38.00 ; 38.50 ; 39.00 ; 39.50 ; 40.00 ; 40.50 ; 41.00 ; 41.50 ; 42.00 ; 42.50 ; 43.00 ; 43.50 ; 44.00 ; 44.50 ; 45.00 ; 45.50 ; 46.00 ; 46.50 ; 47.00 ; 47.50 ; 48.00 ; 48.50 ; 49.00 ; 49.50 ; 50.00 ; 50.50 ; 51.00 ; 51.50 ; 52.00 ; 52.50 ; 53.00 ; 53.50 ; 54.00 ; 54.50 ; 55.00 ; 55.50 ; 56.00 ; 56.50 ; 57.00 ; 57.50 ; 58.00 ; 58.50 ; 59.00 ; 59.50 ; 60.00 ; 60.50 ; 61.00 ; 61.50 ; 62.00 ; 62.50 ; 63.00 ; 63.50 ; 64.00 ; 64.50 ; 65.00 ; 65.50 ; 66.00 ; 66.50 ; 67.00 ; 67.50 ; 68.00 ; 68.50 ; 69.00 ; 69.50 ; 70.00 ; 70.50 ; 71.00 ; 71.50 ; 72.00 ; 72.50 ; 73.00 ; 73.50 ; 74.00 ; 74.50 ; 75.00 ; 75.50 ; 76.00 ; 76.50 ; 77.00 ; 77.50 ; 78.00 ; 78.50 ; 79.00 ; 79.50 ; 80.00 ; 80.50 ; 81.00 ; 81.50 ; 82.00 ; 82.50 ; 83.00 ; 83.50 ; 84.00 ; 84.50 ; 85.00 ; 85.50 ; 86.00 ; 86.50 ; 87.00 ; 87.50 ; 88.00 ; 88.50 ; 89.00 ; 89.50 ; 90.00 ; 90.50 ; 91.00 ; 91.50 ; 92.00 ; 92.50 ; 93.00 ; 93.50 ; 94.00 ; 94.50 ; 95.00 ; 95.50 ; 96.00 ; 96.50 ; 97.00 ; 97.50 ; 98.00 ; 98.50 ; 99.00 ; 99.50 ; 100.00 ; 100.50 ; 101.00 ; 101.50 ; 102.00 ; 102.50 ; 103.00 ; 103.50 ; 104.00 ; 104.50 ; 105.00 ; 105.50 ; 106.00 ; 106.50 ; 107.00 ; 107.50 ; 108.00 ; 108.50 ; 109.00 ; 109.50 ; 110.00 ; 110.50 ; 111.00 ; 111.50 ; 112.00 ; 112.50 ; 113.00 ; 113.50 ; 114.00 ; 114.50 ; 115.00 ; 115.50 ; 116.00 ; 116.50 ; 117.00 ; 117.50 ; 118.00 ; 118.50 ; 119.00 ; 119.50 ; 120.00 ; 120.50 ; 121.00 ; 121.50 ; 122.00 ; 122.50 ; 123.00 ; 123.50 ; 124.00 ; 124.50 ; 125.00 ; 125.50 ; 126.00 ; 126.50 ; 127.00 ; 127.50 ; 128.00 ; 128.50 ; 129.00 ; 129.50 ; 130.00 ; 130.50 ; 131.00 ; 131.50 ; 132.00 ; 132.50 ; 133.00 ; 133.50 ; 134.00 ; 134.50 ; 135.00 ; 135.50 ; 136.00 ; 136.50 ; 137.00 ; 137.50 ; 138.00 ; 138.50 ; 139.00 ; 139.50 ; 140.00 ; 140.50 ; 141.00 ; 141.50 ; 142.00 ; 142.50 ; 143.00 ; 143.50 ; 144.00 ; 144.50 ; 145.00 ; 145.50 ; 146.00 ; 146.50 ; 147.00 ; 147.50 ; 148.00 ; 148.50 ; 149.00 ; 149.50 ; 150.00 ; 150.50 ; 151.00 ; 151.50 ; 152.00 ; 152.50 ; 153.00 ; 153.50 ; 154.00 ; 154.50 ; 155.00 ; 155.50 ; 156.00 ; 156.50 ; 157.00 ; 157.50 ; 158.00 ; 158.50 ; 159.00 ; 159.50 ; 160.00 ; 160.50 ; 161.00 ; 161.50 ; 162.00 ; 162.50 ; 163.00 ; 163.50 ; 164.00 ; 164.50 ; 165.00 ; 165.50 ; 166.00 ; 166.50 ; 167.00 ; 167.50 ; 168.00 ; 168.50 ; 169.00 ; 169.50 ; 170.00 ; 170.50 ; 171.00 ; 171.50 ; 172.00 ; 172.50 ; 173.00 ; 173.50 ; 174.00 ; 174.50 ; 175.00 ; 175.50 ; 176.00 ; 176.50 ; 177.00 ; 177.50 ; 178.00 ; 178.50 ; 179.00 ; 179.50 ; 180.00 ; 180.50 ; 181.00 ; 181.50 ; 182.00 ; 182.50 ; 183.00 ; 183.50 ; 184.0